

## **Association suisse des tireurs vétérans – ASTV**

### **Règlement du tir inter-associations cantonales (TIA), organisé lors d'une fête fédérale de tir des vétérans (FFTV)**

#### **1. Dispositions générales**

L'application de ces prescriptions est basée sur:

- les règles de tir sportif de la FST
- les prescriptions générales de tir de l'ASTV.

#### **2. Buts**

Un concours inter-associations cantonales est organisé lors de la Fête fédérale de tir des vétérans (FFTV), aux distances de 300, 50 et 25 m. Chaque association cantonale peut y participer. Le présent règlement précise l'organisation et l'exécution de ce concours.

#### **3. Organisation**

La réalisation technique et administrative de ce concours est placée sous la responsabilité de la commission de tir de l'ASTV, en étroite collaboration avec le CO de la FFTV.

##### **3.1 Tâches du CO de la FFTV**

- Préparation, réservation et tirage au sort des cibles pour 300, 50 et 25 m.
- Mise à disposition d'un guichet pour la distribution des feuilles de stand et de la munition.
- Mise à disposition d'un chef de tir, de surveillants et de secrétaires.
- Préparation et réalisation des listes des palmarès.
- Mise à disposition de l'infrastructure nécessaire à la proclamation des résultats.

##### **3.2 Tâches de la commission de tir de l'ASTV**

- Préparation des règlements, orientation et invitation des associations cantonales.
- Exploitation du guichet pour la distribution des feuilles de stand et de la munition.
- Encaissement de la finance de tir.
- Proclamation des résultats, au max. 3 heures après la fin des concours.
- Approvisionnement des distinctions et des médailles.

#### **4. Répartition des coûts**

##### **4.1 Organisateur**

L'organisateur de la FFTV prend à sa charge les coûts de l'infrastructure et du personnel au stand.

##### **4.2 ASTV**

L'ASTV supporte les coûts de la munition, des distinctions et des invitations. Elle assume aussi les coûts de dédommagement des membres de la CT de l'ASTV.

##### **4.3 Associations cantonales**

Elles règlent les coûts des participants de leur canton et prennent à leur charge la finance de Fr. 10.- par tireur (Fr 40.- à 300 m et Fr 30.- à 50 m et/ou 25 m par groupe), montant qui sera payé à l'ASTV lors de la réception des feuilles de stand et de la munition.

## 5. REALISATION DES CONCOURS

### 5.1 Généralités (pour les fusils et les pistolets)

- Le nombre de tireurs par AC, autorisés à participer au concours, est donné ci-dessous. Tous les participants doivent être membres de l'AC concernée et avoir tiré lors de la FFTV actuelle.
- Chaque tireur ne peut participer qu'à une distance et qu'à une catégorie.
- Les moyens auxiliaires autorisés sont fixés par les prescriptions de tir de la FST.
- Il n'est permis de tirer qu'avec la munition mise à disposition par l'organisateur. Par contre, celle pour les pistolets de sport et libres est à fournir par les tireurs.
- Le programme de 20 coups ne doit pas être interrompu.
- L'attribution des cibles sera tirée au sort par le CO de la FFTV.
- Des mutations de personnes, à annoncer au guichet «feuilles de stand», sont autorisées, jusqu'à la réception des feuilles de stand.

### 5.2 CONCOURS à 300 m

#### 5.2.1 Directives générales du concours à 300 m

- Le concours a lieu selon 2 catégories.
- Catégorie A: toutes les armes (FL / F st / Mq / F lg / F ass 57 / F ass 90).
- Catégorie D: seulement les armes d'ordonnance.
- Chaque AC peut annoncer un groupe de 4 tireurs par catégorie.

#### 5.2.2 Programme de tir à 300 m

|                |  |                                  |
|----------------|--|----------------------------------|
| coups d'essai: | max. 5 coups seulement avant le concours   |                                  |
| concours:      | 20 coups, coup par coup, sans interruption   |                                  |
| cible:         | A10  |                                  |
| temps de tir:  | max. 120 min. par groupe<br>(y compris le temps de s'installer et les coups d'essai) |                                  |
| position:      | FL et F st   | couché, bras franc               |
|                | Mq et F lg   | couché, bras franc ou avec appui |
|                | F ass 57 et F ass 90   | sur bipied                       |

### 5.3 CONCOURS à 50 m au pistolet

#### 5.3.1 Directives générales du concours à 50 m

- Le concours n'a lieu que pour une seule catégorie, ouverte à toutes les armes (PL, PA et PO).
- Chaque AC peut annoncer un groupe de 3 tireurs.

#### 5.3.2 Programme de tir à 50 m

|                |   |                                 |
|----------------|---|---------------------------------|
| coups d'essai: | max. 5 coups seulement avant le concours  |                                 |
| concours:      | 20 coups, coup par coup, sans interruption  |                                 |
| cible:         | P10 – 1 m.  |                                 |
| temps de tir:  | max. 90 min. par groupe<br>(y compris le temps de s'installer et les coups d'essai) |                                 |
| position:      | PL et PA  | à une main, bras franc          |
|                | PO  | à une ou deux mains, bras franc |

## 5.4 CONCOURS à 25 m

### 5.4.1 Directives générales du concours à 25 m

- Le concours n'a lieu que pour une seule catégorie, ouverte à toutes les armes (PA, PC et PO).
- Chaque AC peut annoncer un groupe de 3 tireurs.

### 5.4.2 Programme de tir à 25 m

|                |                                    |
|----------------|------------------------------------|
| coups d'essai: | une série de 5 coups               |
| concours:      | 4 séries de 5 coups chacune        |
| cible:         | vitesse ISSF 5-10                  |
| temps de tir:  | 40 sec. par série, feu commandé    |
| position:      | PA et PC à une main, bras franc    |
|                | PO à une ou deux mains, bras franc |

## 6. Classement

Le classement sera donné par le total des points obtenus par tous les tireurs du groupe. En cas d'égalité, l'appui se fera en tenant compte tout d'abord du meilleur résultat individuel des groupes concernés puis du plus grand total de l'âge de ces groupes. Si un groupe n'est pas complet, il ne sera pas classé.

## 7. Distinctions

- Les 3 premiers groupes, par distance, reçoivent une médaille d'or, d'argent et de bronze.
- Chaque participant reçoit un insigne spécial.
- Un insigne supplémentaire peut être acheté pour le chef de groupe.

## 8. Dispositions finales

- 8.1 Tous les précédents règlements du tir inter-associations cantonales de l'ASTV sont remplacés par ce nouveau règlement.
- 8.2 Le présent règlement a été approuvé par la conférence de technique de tir du 8 novembre 2009 à Aarau. Il entre en vigueur au 01-01-2009.

Rohr AG / Alpnach, le 1<sup>er</sup> janvier 2009

Le président de la CT de l'ASTV: Peter Anderegg  
Le secrétaire de la CT de l'ASTV: Edgar Aerni

Approbation par la fédération sportive suisse de tir  
Lucerne, le 1<sup>er</sup> janvier 2009

la présidente: Rita Fuhrer  
le directeur: Urs Weibel